

Service de prévention et santé au travail  ACMS - NATION 50 rue des Maraîchers 75020 PARIS 0143671001	Attestation de suivi individuel de l'état de santé (art L. 4624-1 du code du travail)	Entreprise Tilencia (1000004977) Médecin référent : Dr HAMDACHE EL BACHIR Fatiha
---	--	---

Salarié(e)	
Nom : LAU	Prénom : Kyran
Date de naissance : 08/04/2000	

Poste de travail
Consultant Finnois

Date de la visite		
Date : 12 mars 2025	Heure d'arrivée : 14h24	Heure de départ : 14h45

Type de visite*
☒ Visite d'information et de prévention <ul style="list-style-type: none"> ☒ initiale (art. R. 4624-10) ☐ périodique (art. R. 4624-16) ☐ Visite de reprise (art. R. 4624-31) ☐ Visite à la demande (art. R. 4624-34) ☐ Suivi individuel renforcé : visite intermédiaire (art. R. 4624-28) ☐ Visite de mi-carrière (art. L4624-2-2) <small>* Si le médecin du travail constate une inaptitude, utiliser l'avis d'inaptitude. Pour les travailleurs en suivi individuel renforcé (hors visite intermédiaire), utiliser les avis d'aptitude et d'inaptitude</small>

Attestation établie par
☐ Le médecin du travail OU un autre professionnel de santé, sous l'autorité du médecin du travail, dans le cadre d'un protocole. <ul style="list-style-type: none"> ☐ le collaborateur médecin ☐ l'interne en médecine du travail ☒ l'infirmier

Prochaine visite:
A revoir au plus tard le : 11/03/2030 ☐ par le médecin du travail ☒ par le professionnel de santé dans le cadre d'un protocole sous l'autorité du médecin du travail

Scellé par PADOA
 Le 12/03/25
 Delphine DEBLACIAT
 Signed with
Universign

Le 12 mars 2025
Mme DEBLACIAT Delphine
Infirmière en santé au travail

☐ Attestation de suivi accompagnée d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail.